

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE du Pays des Coteaux



Entre

LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DES COTEAUX  
Représenté par Monsieur VERDIER Bernard, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant  
délibération en date du 13 décembre 2021

D'une part,

Et

L'ÉTAT, Représenté par Monsieur FURCY Rodrigue, Préfet des Hautes-Pyrénées,  
Ci-après désigné par « l'Etat » ;

ainsi que

L'Agence de l'Eau Adour Garonne, Représenté par Monsieur Guillaume Choisy, Directeur Général,  
Ci-après désigné par « l'AEAG » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Preamble

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE du Pays des Coteaux réunit 2 communes de Communes, les Coteaux du Val d'Arros (3CVA) et de Trie et Magnoac (CCPTM) soit 103 Communes.

Le PTER des Coteaux élabore de manière concertée un Contrat Territorial Occitanie pour la période 2021-2027, adressé au CPER 2021-2027 et ses différents volets.

Il vise à inscrire notamment les projets ayant vocation à assurer des fonctions à minima à l'échelle du Pays des Coteaux.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays des Coteaux autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Sur la base du projet de territoire, le C RTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le C RTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

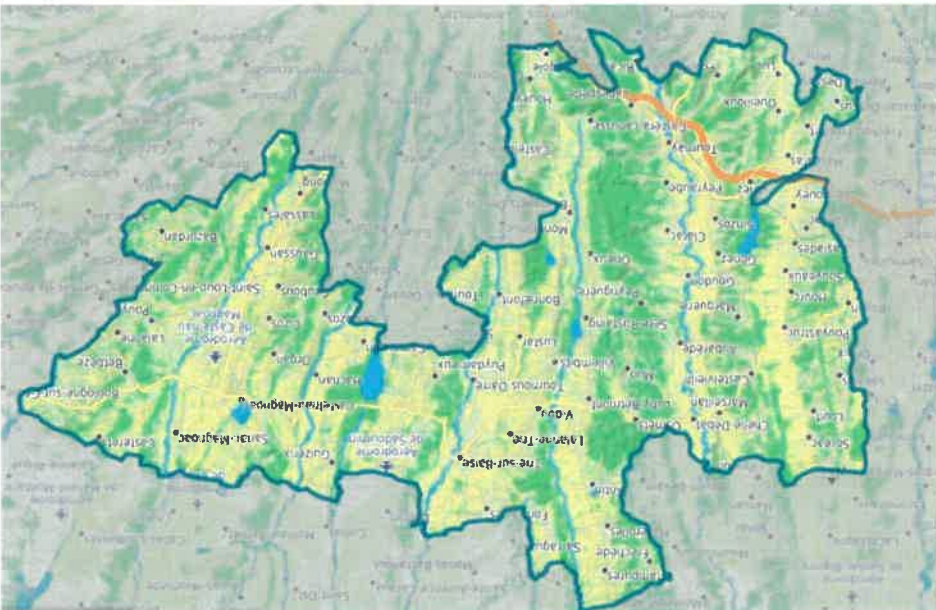
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## 1.1 Présentation du territoire signalatoire et de son diagnostic

### SITUATION DU TERRITOIRE

#### a) Géographie

Le Pays des Coteaux bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel avec une diversité de paysages, coteaux, plaines et piémont. Le Pays des Coteaux s'étend sur 594 km<sup>2</sup>. Le Pays des Coteaux associe deux intercommunalités (la CC des Coteaux du Val d'Arros et la CC du Pays de Trie et de Magnoac) regroupant 103 communes à dominante rurales de 18018 habitants (Insee 2018)



A dominante rurale, le Pays des Coteaux se structure autour de quatre chefs-lieux regroupant les principaux commerces et services :

- 🌿 Castelnau-Magnoac,
- 🌿 Pouyastruc,
- 🌿 Tournay
- 🌿 et Trie sur Baise.

Avec une densité de population faible de 30,8 hab/km<sup>2</sup> moyenne relativement faible avec 30,8 hab/km<sup>2</sup> et de 7975 ménages.

L'accès au territoire PTR se fait notamment par :

- 🌿 la gare ferroviaire de Tournay qui relie Toulouse et Bayonne : réseau ferré est-ouest (Toulouse-Bayonne)
- 🌿 l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées (400 000 passagers par an et N° 3 de l'Occitanie)
- 🌿 l'autoroute A64 qui relie Toulouse à Bayonne en passant par Lannemezan, Tournay et Tarbes
- 🌿 deux routes départementales : la D632 qui relie Tarbes à Trie-sur-Baise en passant par Pouyastruc et la D929 qui relie Trie-sur-Baise à Lannemezan

Une part importante de la surface est consacrée à l'agriculture (68,9% contre 35,2% dans le département).

Ce territoire organisé depuis plus de 20 ans conduit des démarches de coopération interterritoriale très fortes et permet de nouer de vraies coopérations entre des territoires urbains et ruraux.

D'un point de vue démographique, le territoire a connu une forte croissance démographique entre le début des années 2000 et le milieu des années 2010.

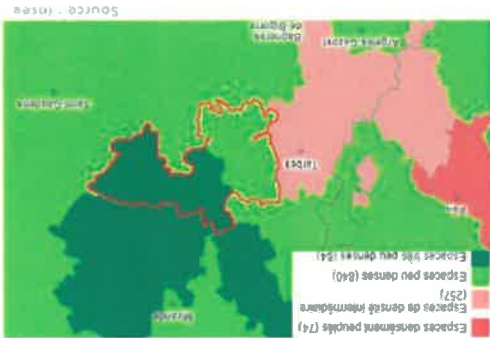
On observe une inégalité de densité de population entre les deux Communautés de Communes.

## b) Population

Evolution de la densité moyenne de population



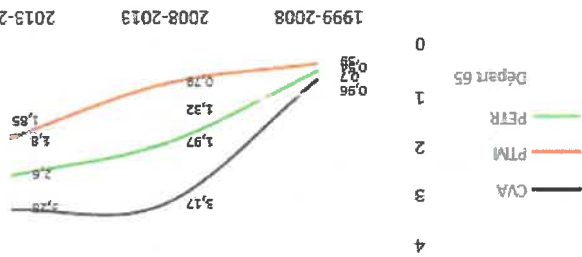
Grille communale de densité



Cette croissance s'explique par un taux de migration entrante important, supérieur à celui du département (1,54% sur le territoire contre 0,22% sur le département)

La population du territoire du PTR se caractérise par une part importante de personnes âgées : la part des 65 ans et plus, représente 27,4% sur le territoire contre 26,6% au département et 19,8% au niveau national.

Le taux d'évolution annuelle moyen des 65 ans et plus sur le PTR se situe à 2,6% sur la période de 2013-2018 alors que la moyenne départementale est de 1,80% et semble stabiliser.



Source : Insee

C'est un territoire qui attire les actifs mais aussi les retraités, et confronté à un vieillissement structurel de la population. Nous retrouvons une diminution du nombre d'enfants de moins de 20 ans sur la période de 2013-2018 (le taux d'évolution annuelle des moins de 20 ans est de -1,27% sur le PTR) alors qu'elles en gagnent sur la période 2008-2013 (+2,21%).

## c) Catégorie Socio-Professionnelle

Le territoire du PTR se caractérise par d'importantes disparités en matière de catégories socio-professionnelles entre les deux communautés de communes :

- écart de 9 points entre la part des retraités sur le Pays de Trie et du Magnac où elle atteint 39,6% et celle des Coteaux du Val d'Arros
- écart de 7 points entre la part des professions intermédiaires de chaque communautés de communes avec une part élevée sur les Coteaux du Val d'Arros (15,4% dont 12,1% pour le département)
- écart de 2,7 points concernant la part des agriculteurs et exploitants, qui atteint 5,4% pour le Pays de Trie et du Magnac

écart de 1,6 points entre la part des cadres et professions intellectuelles supérieures qui est relativement faible

sur le Pays de Trie et du Magnoac (3,2% contre 5% pour le département).

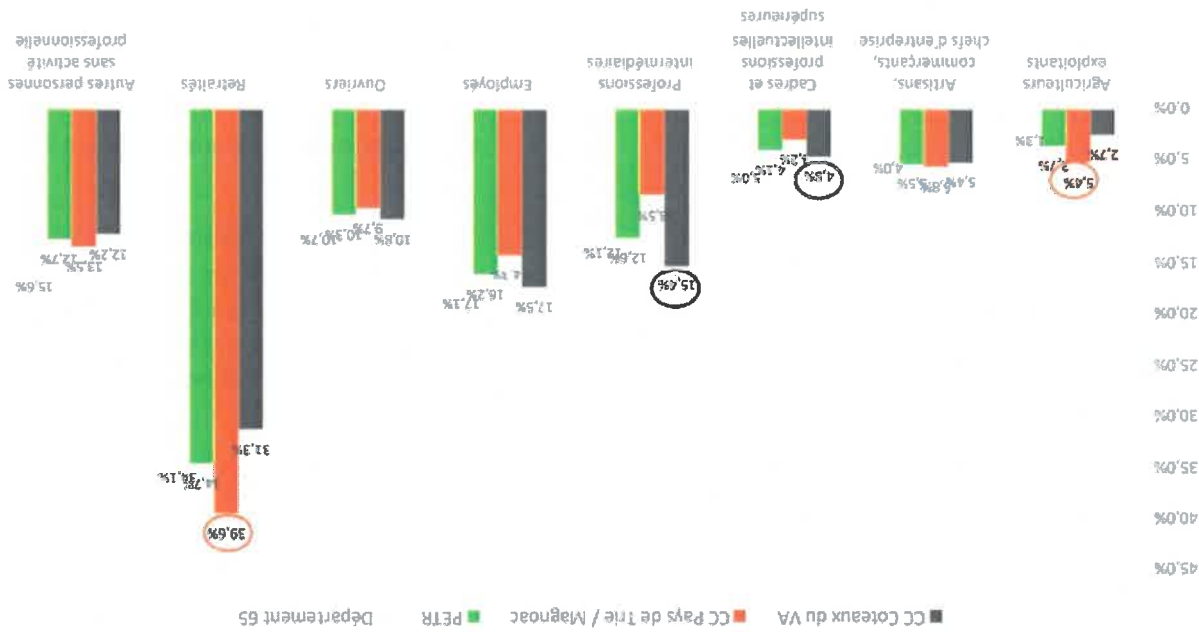
A souligner que la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est relativement élevée comparativement au département et inversement, celle des autres personnes sans activité professionnelle qui atteint 15,6% pour le département, s'élève à 12,7% pour le PETR

et inversement, s'élève à 12,7% pour le département, s'élève à 12,7% pour le PETR

Ce défi d'équilibre urbain rural touche tous les domaines de la vie quotidienne des habitants et des entreprises, avec certaines inégalités d'accès aux équipements, commerces, services de première nécessité et d'accès aux soins, souvent doublées de difficultés de mobilités et d'accès au numérique sur les secteurs ruraux isolés.

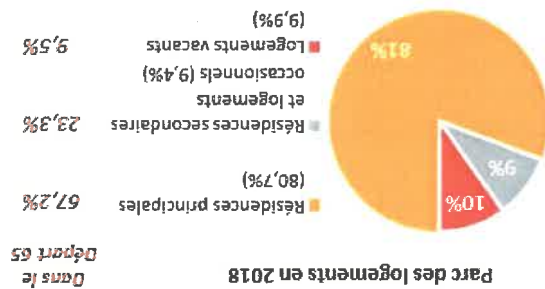
L'attractivité résidentielle du territoire est marquée, avec des habitants dont les modes de vie changent, dont les besoins évoluent.

### Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



### d) Habitat

La part des résidences principales sur le PETR s'élève à 80,7% et est supérieure à la moyenne départementale (67,2%). Les résidences secondaires ne composent en revanche que 9,4% des logements du territoire : ce taux est deux fois moindre qu'au niveau départemental.



On note également une part importante des propriétaires occupants (84% des logements) et une faible part du locatif social (1,1%). Les résidents ont tendance à s'installer sur le territoire à long terme : la part des ménages installés depuis 10 ans est d'environ 64% sur les deux EPCI contre 54,5% sur le département.

Dans le contexte de « vieillissement » du parc de résidences principales (63% du parc construit avant 1974), l'enjeu est de lutter contre la dégradation de la qualité des bâtiments (précarité énergétique, assainissement, etc.) mais également d'adapter la configuration interne des logements (trop spatiaux) au regard des profils de la population (réduction de la taille des familles, augmentation des personnes seules)

Les situations de « mal-logement » existent chez les personnes âgées isolées et les ménages modestes, et plus particulièrement dans des parcs locatifs privés.  
On note ainsi un manque de logements adaptés au vieillissement et encore localement, trop de logements vacants qui représente un total de 981 logements en 2018.

Le taux moyen des logements vacants est de 10% et équivaut à la moyenne départementale. De fortes disparités existent entre les bourgs et ce sont trois des quatre centres bourgs qui concentrent le plus de logements vacants (Castelnaud-Magnoac, Tournay et Trie sur Baise)

Une Pré-étude Opérationnelle OPAH a mis en relief une croissance démographique continue depuis la fin des années 2000, croissance plus accentuée sur l'ouest du Pays situé dans l'aire urbaine tarbaise. Au cours de la dernière période intercensitaire 2011 - 2016, la croissance de la population a été supérieure à celle du département des Hautes Pyrénées : +0,53% contre -1,2%.

Toutefois, ces évolutions globalement positives cachent des fragilités démographiques sur la partie nord-est du territoire et sur certains bourgs (Tournay et Trie sur Baise) et des fragilités socio-économiques : baisse de la natalité, vieillissement marqué de la population (17% des habitants sont âgés de plus de 75 ans), revenus modestes voire faibles (20 à 30% des ménages seraient en situation de vulnérabilité économique contre 12% à l'échelle de la région Occitanie).

## DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE SUR LA COHÉSION SOCIALE

### a) Enfance, jeunesse et éducation

Concernant l'enfance, en 2018, on compte 2749 habitants de moins de 15 ans sur le territoire du PTR pour 22 écoles élémentaires, 3 collèges et 1 lycée.

Le Pays des Coteaux manque de dispositif en matière d'offre de garde et a les inégalités territoriales en matière accès à ces services

Plusieurs enjeux existent :

- Le manque global de l'offre de garde d'enfants et les inégalités territoriales en matière accès à ces services
- Le manque de cohérence entre la garde et l'offre scolaire
- Enjeu de mobilité scolaire pour les collégiens et lycéens
- Enjeu de mobilité pour les parents d'enfants
- Risque de réduction de services scolaires / de garde lié à la diminution de la population jeune : le nombre de la population de moins de 15 ans est en baisse depuis le milieu des années 2010 (-1,71% entre 2013 et 2018).

Le territoire dispose de plusieurs solutions de garde d'enfants :

- 4 Relais d'Assistants Maternelles (Castelnaud-Magnoac, Pouystruc, Tournay, Trie sur Baise), lieux d'informations pour les parents, de relais vers l'assistance maternelle mais également d'accueils gratuits des enfants.
- Garderies, un centre de loisirs et un CLAS

Cependant, le nombre de structures d'accueil des enfants de 3 ans ou moins est limité. Ainsi, le temps d'accès aux

crèches est particulièrement élevé sur la majorité des communes du territoire et varie entre 6 minutes à 28 minutes

alors que la moyenne régionale s'établit à 4,2 minutes.

Sur les deux EPCI, la part de la population diplômée a augmenté depuis 10 ans. La CC des Coteaux du Val d'Arros est par ailleurs l'EPCI où le taux de la population diplômée est le plus élevé dans le département. Au contraire, la CC du Pays de Trie et du Magnocac est l'EPCI dont la population est la moins diplômée dans le département. Tarbes et Auch sont les deux pôles d'établissements supérieurs les plus proches du PETR.

### b) Jeunesse et Sports

Le territoire est bien équipé en offre sportive de proximité (terrain de tennis, salle multisports, etc.) et relativement peu équipé en offre de gamme supérieure et intermédiaire (salle de sport spécialisée, bassin de natation, vélo, skate, etc.)

La part des jeunes non insérés (NEET) est de 15,5% sur le PETR en 2018 et moins élevée qu'au niveau départemental (16%). Cependant, elle est plus élevée sur la CC du Pays de Trie et du Magnocac (16,8%).

### c) Personnes âgées

La part des personnes âgées de 65 ans ou plus est de 27,4% de la population du PETR et est légèrement plus élevée qu'au niveau départemental (26,6%). La part des personnes de cette tranche d'âge est particulièrement importante sur la CC du Pays de Trie et du Magnocac (32,7%).

La part moyenne des personnes âgées de plus de 75 ans est de 12,9% sur le PETR en 2018 avec de fortes disparités à l'intérieur du territoire : 17,3% des habitants du Pays de Trie et du Magnocac et 10,1% de ceux des Coteaux du Val d'Arros ont plus de 75 ans.

Cependant le taux global d'évolution moyen de cette tranche, de 1,06% entre 2013 et 2018, est en diminution sur l'ensemble du PETR, tout comme sur le Pays de Trie et de Magnocac (+0,36% sur la période), tandis qu'il augmente du côté des Coteaux du Val d'Arros (+1,85% sur la période).

Parmi les personnes de plus de 75 ans, 753 vivent seules sur l'ensemble du PETR et sont concernés par le maintien à domicile : 424 sur les Coteaux du Val d'Arros et 329 sur le Pays de Trie et du Magnocac.

Il existe un seul établissement pour personnes âgées dépendantes avec 145 places sur le Pays de Trie et du Magnocac : aucun hébergement pour personnes âgées autonomes, aucune alternative entre l'EHPAD et le maintien à domicile

Si la majorité des personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules est susceptible d'avoir besoin d'une aide au maintien à domicile sont des femmes, le pourcentage des hommes dans cette situation tend à augmenter sur le PETR.

PAYS DES HAUTES-PYRÉNÉES COTEAUX DU VAL D'ARROS	Ensemble		Etablissements pour personnes âgées autonomes		Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	
	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	145	0	145	2 854	184

Source : Finess, 31/12/2020

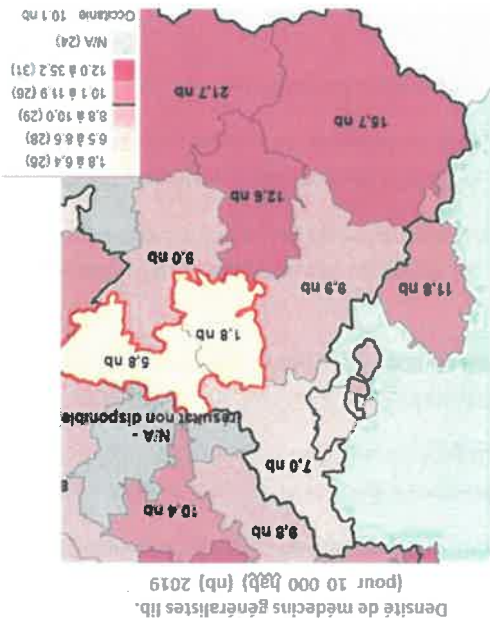


#### d) Revenus et taux de pauvreté

Une forte disparité existe entre les deux EPCI en ce qui concerne la pauvreté.

Le **taux de pauvreté** en 2018 est de 11,1% sur la CC des Coteaux du Val d'Arros (le taux le moins faible des EPCI du département) tandis qu'il est de 19,2% sur la CC du Pays de Trie et du Magnoac. De même, la part des **ménages fiscaux imposés** sur la CC du Pays de Trie et du Magnoac est plus faible que la moyenne nationale : 38,7% sur l'EPCI contre 43% en France en 2017. Sur la CC des Coteaux du Val d'Arros, ce taux s'élève à 49,9%.

La CC du Pays de Trie et du Magnoac est par ailleurs l'EPCI où le **niveau de revenu** est le plus faible des EPCI dans le Département 65 (la médiane du revenu par UC est de 19 500€ sur le Pays de Trie et du Magnoac contre 21 690€ sur les Coteaux du Val d'Arros



#### e) Accès aux soins

L'offre de santé sur le territoire est globalement peu dense et en particulier sur la CC des Coteaux du Val d'Arros : La **densité de médecins généralistes libéraux** est particulièrement faible sur le PETR au sein du département et notamment sur la CC des Coteaux du Val d'Arros (1,8 médecins pour 10000 habitants) L'**Accessibilité potentielle localisée (APL)** aux médecins généralistes est de 3,3 consultations par an et par habitant sur le PETR contre 3,9 sur le Département. Ce taux est beaucoup plus faible sur la CC du Val d'Arros (2,4 consultations) que sur la CC du Pays de Trie et du Magnoac (4,6 consultations)

L'observatoire des territoires recense en 2020, un total de 67 praticiens libéraux de santé. Le nombre de médecins généralistes libéraux est de 14 en total sur le territoire. On note cependant le vieillissement des médecins généralistes sur la CC des Coteaux du Val d'Arros (65 ans en moyenne) (source : conseil national de l'ordre des médecins)

Le territoire manque de professionnels spécialisés (psychiatres, ophtalmologues, pneumologues, dermatologues, cardiologues, gynécologues, etc.) et dépend aujourd'hui des villes-centres proches du territoire pour combler ce manque.

Le projet de territoire de la CC des Coteaux du Val d'Arros prévoit la création de la communauté professionnelle territoriale de santé pour dynamiser la coordination et mutualisation des services de soins.

L'existence des Maisons de la santé pluridisciplinaire à Castelnau-Magnoac (2008) et Pouyastruc (2014).

## **f) Services et commerces de proximité**

Les services de proximité se concentrent sur **trois des quatre centres-bourgs** qui regroupent des équipements et services intermédiaires : Tournay, Trié-sur-Baise et Castelnaud-Magnoac. Le reste du territoire est en revanche très peu doté en équipements, services et commerces de proximité

On note plus particulièrement la **faible densité de commerces de proximité** sur la CC des Coteaux du Val d'Arros alors que celle-ci a connu une croissance démographique importante.

Le **temps moyen d'accessibilité aux commerces et services** au plus proche du domicile est relativement important sur la CC du Pays de Trié et du Magnoac (12,7 minutes en moyenne).

On observe également que la CC des Coteaux du Val d'Arros a un temps d'accès aux services beaucoup plus long que les autres EPCI limitrophes de la Communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

**Une maison France Service** qui regroupe les accueils des différents services publics (pôle emploi, MSA, Caf...) est présente à Trié Sur Baise, tandis qu'une France Service est en projet à Tournay.

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et ses déclinaisons intercommunales signées en 2018 définit dans son plan d'action 4 axes déclinés en 17 domaines.

Forts enjeux autour de l'attractivité des centres bourgs : 3 sur 4 centres-bourgs sont bénéficiaires du programme PVD.

# DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE SUR LA RELANCE ECONOMIQUE

## a) Tissu économique

On compte **1106 entreprises** sur le PETR en 2019 qui représente 6,5% des entreprises du département. Le nombre d'entreprises est légèrement plus élevé sur la CC des Coteaux du Vald'Arros (588) que sur la CC du Pays de Trie et du Magnocac (518).

Le tissu économique est **très majoritairement composé de TPE et de micro-entreprises** : près de 99% des entreprises présentes ont moins de 10 salariés.

Le PETR est composé de 4 zones d'activités

Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés, 2016 (Insee)

Nb de salariés	0 ou inconnu	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 ou plus
CC CVA	83%	16%	1%	0%	0%	0%	0%
CC PTM	80%	17%	2%	0%	0%	0%	0%
Départ 65	70%	25%	4%	1%	0%	0%	0%

Source : Insee

## b) Emplois

On compte **3706 emplois** en 2018 sur le territoire. 44% de ces emplois se trouvent sur trois centres-bourgs (Tournay, Trie-sur-Baise, Castelnaud-Magnoac).

1593 emplois sur la CC des Coteaux du Val d'Arros et 2113 emplois sur la CC du Pays de Trie et du Magnocac.

**Taux d'emploi des 20-64 ans** : 72,3% à l'échelle du PETR, plus élevé qu'à l'échelle départementale (68,3%) et de la France métropolitaine (69,5%). Il est plus important sur la CC des Coteaux Val d'Arros (74,3%) que sur la CC du Pays de Trie et du Magnocac (68,7%)

Si les indicateurs en matière d'emploi sont favorables, des fragilités existent :

➤ **Diminution du nombre d'emploi** sur le PETR pour la période 2013-2018 : -0,58% contre -0,25% au département

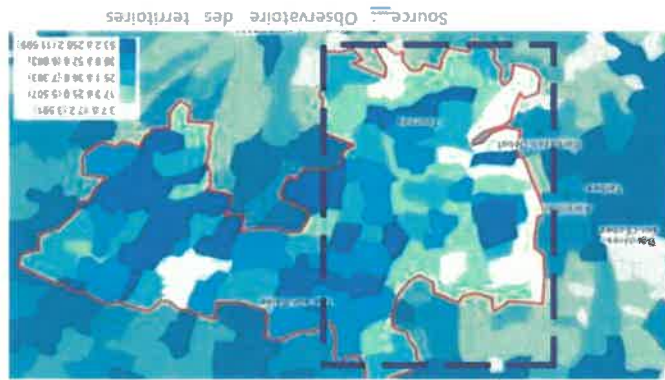
## c) Taux de chômage

Si les quatre bourgs-centres ont connu une augmentation de leur taux de chômage, l'évolution est particulièrement marquée à **Pouyastruc (+4,3)** et **Castelnaud-Magnoac (+5,1)**.

Castelnaud-Magnoac connaît un taux de chômage élevé de près de 4 points supérieur à celui de la région Occitanie

A Pouyastruc, le **taux de chômage des 15-24 ans** est passé de 5% à 27,3% entre 2013 et 2018. L'évolution du chômage des jeunes est moins significative à Castelnaud-Magnoac, 17,6% à 21,2%.

	En 2013	En 2018	Pouyastruc	Tournay	Trie-sur-Baise	Castelnaud-Magnoac	Occitanie
En 2013	6,7%	11,7%	12,6%	13%	14,7%	14,5%	14,5%
En 2018	11%	13,9%	14,6%	18,1%	14,5%	14,5%	14,5%



Indice de concentration de l'emploi 2017 (emplois pour 100 actifs)

Le **taux de concentration de l'emploi** est particulièrement faible sur le PTR (51,7 emplois pour 100 actifs) : le nombre d'emplois présents sur le territoire couvre en moyenne la moitié des actifs présents. A titre comparatif, ce taux est de 98,4 emplois à l'échelle nationale. La dynamique pendulaire entre le PTR et les pôles d'activité extérieurs est donc très importante.

On observe des effets de la **dynamique pendulaire** sur les Coteaux Val d'Arros :

- Taux de concentration très faible sur l'EPCI : 34,9 emplois / 100 actifs
- La part de la population active qui travaille dans une commune autre que la commune de résidence particulièrement élevée (84% des travailleurs sur la CC CVA contre 68,1 sur la CC PTM et 67% dans le département).
- Ces populations travaillent majoritairement dans la Communauté d'agglomération de Tarbes Lourde Pyrénées et en partie, à Lannemezan.

#### d) Dynamique pendulaire

Le territoire rencontre une augmentation :

- du **taux de chômage des 15-64 ans** : s'il est de 10,2 en 2018 et moins fort qu'à l'échelle nationale (13,4), on observe une plus forte **augmentation** sur le PTR (+3,3 points de pourcentage entre 2008 et 2018) qu'à l'échelle nationale (+1,8 sur la même période).
- et également une **montée du taux de chômage des 15-24 ans** : 20,3% en 2008 et 26,9% en 2018, soit près de +6 points en 10 ans (+3,7 à l'échelle nationale sur la même période).

## e) Secteurs d'activités

### L'emploi privé :

La sphère **présentielle** de l'économie locale représente 70,2% sur le PTR et est plus importante qu'à l'échelle nationale (65,6%).

Les deux EPCI se caractérisent par une présence importante de l'**agriculture** et au contraire, une faible part de l'**industrie** (cf. graphique à gauche).

On peut également noter la tendance à la **tertiarisation** sur la CC des Coteaux du Val d'Arros, et notamment les communes proches de Tarbes.

Aujourd'hui, l'économie locale est très peu spécialisée en secteurs particuliers.

Les secteurs qui ressortent le plus :

- D'abord les services non marchands (actions sociale, santé ; hébergement médical, enseignement,...) : 36% (+16% par rapport au département)
- Ensuite le commerce : 18% (équivalent au département)
- Et la construction : 17% des effectifs dans le secteur privé sur le territoire (+8% par rapport au département)

Le commerce a augmenté ses effectifs en 5 ans notamment dans le commerce de détail mais également dans le commerce de gros.

### Agriculture :

La surface agricole utilisée sur le territoire est de 41 020 ha en 2018 et représente 68,9% du territoire PTR, céréales, de maïs, prairies et élevage. On compte 751 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2020 (donnée MSA). La part de l'emploi agricole dans l'ensemble d'emplois locaux est de 17,2% en 2018 (Insee).

La CC du Pays de Trie et du Magnoac compte plus de chefs d'exploitation que la CC des Coteaux du Val d'Arros. Cette première se caractérise également par une présence importante d'exploitations grandes et moyennes. La question des revenus des exploitants / salariés agricoles est de plus en plus prégnante dans le contexte de la réforme de la PAC (politique agricole commune)

L'enjeu existe également autour de la préservation des milieux agricoles et la périurbanisation entraînant le phénomène de mitage.

PTM	CVA	AGRESTE
419	332	547
Nbr de chefs d'exploitation en 2020 (MSA)		
419	101	547
Unité de travail annuel (UTA) des salariés en 2016 (source : AGRESTE)		
33%	33%	47%
Part des exploitations grandes et moyennes sur le total des exploitations agricoles en 2010 (Agreste)		

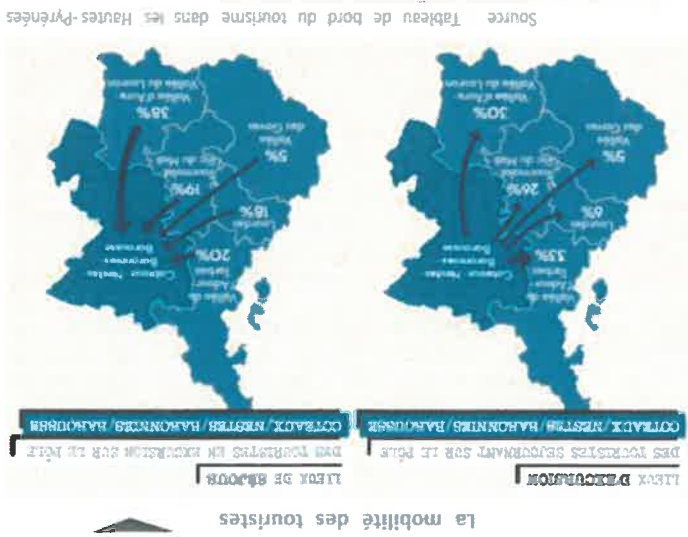


Emplois selon le secteur d'activité 2018 (Insee) en %

## Tourisme :

Potentiel de développement touristique peu exploité :

- De nombreux atouts naturels qui méritent d'être valorisés pour le tourisme (Lac d'Arret Daré, Lac du Magnoac, Lac de Puydarrieux, sentiers de randonnées, etc..)
- Situé au sein du département qui accueille de nombreux touristes, le territoire pourrait capter une partie de flux touristiques pour dynamiser son territoire (autour de l'offre de tourisme de proximité). Ce qui implique également la structuration des déplacements des touristes entre EPCI.



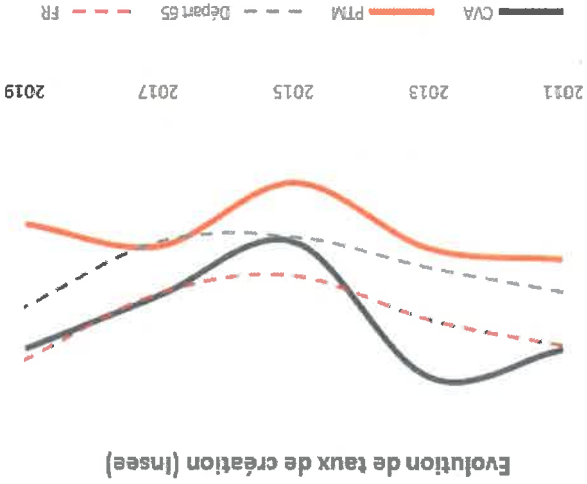
Le taux de création d'entreprises est beaucoup plus

élevé sur les Coteaux du Val d'Arros que sur le Pays de Trie et du Magnoac : 15,8% contre 10% en 2019. Ce taux est légèrement supérieur à ceux des territoires voisins : 14,6% sur la CA Tarbes-Loude-Pyrénées, 14,3% à la CC Adour Madiran et 13,8% à l'échelle de département.

Le secteur de l'industrie et dans une moindre mesure ceux de la construction et du commerce, transport, hébergement et restauration sont les plus concernés par la création sur le PTR. La création dans le secteur de l'information communication atteint une part très importante côté Coteaux du Val d'Arros (40%), tandis que ce sont les activités financières et assurance qui arrivent en seconde place, après l'industrie, sur le Pays de Trie et du Magnoac.

La tendance à la création d'entreprises présente depuis plus de 10 ans (sauf pour l'année 2015 où le taux de création baisse jusqu'à 11%). Cela s'explique par la proximité avec Tarbes et ses activités aéronautiques favorisant l'installation sur la CC d'un nombre important de sous-traitants ou la croissance des métiers liés à la transition numérique.

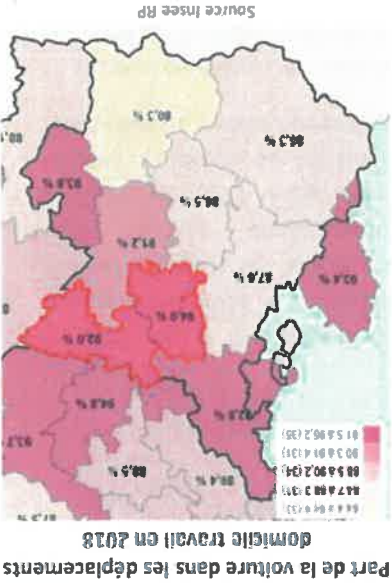
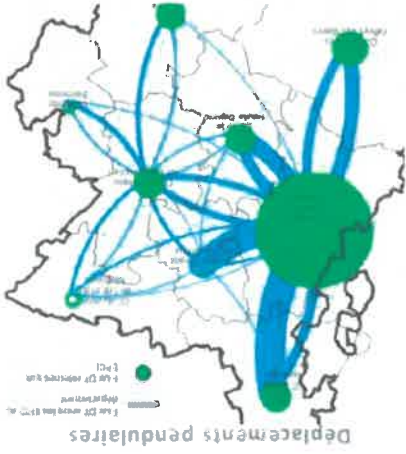
On trouve 4 zones d'activités sur le territoire dont une zone dédiée à l'artisanat (Zone de Pouyastruc)



# DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

## a) Mobilité

La majorité de déplacements domicile-travail se font à l'intérieur du département 65. Sous l'influence du pôle économique de Tarbes, la CC des Coteaux du Val d'Arros est particulièrement concernée par les déplacements inter-EPCI. Ces déplacements s'effectuent pour la plupart en voiture : la part de ces déplacements en voiture s'élève à 86,7% sur le PTR (89,9% sur la CC Coteaux du Val d'Arros) contre 71% à l'échelle nationale.



Sur un territoire où peu de moyens alternatifs à la voiture existent (covoiturage, pistes cyclables, bus...), les besoins en mobilité devraient être étudiés en prenant en compte la démographie de la population et leurs besoins spécifiques (jeunes scolaires, actifs, personnes âgées, ménages modestes).

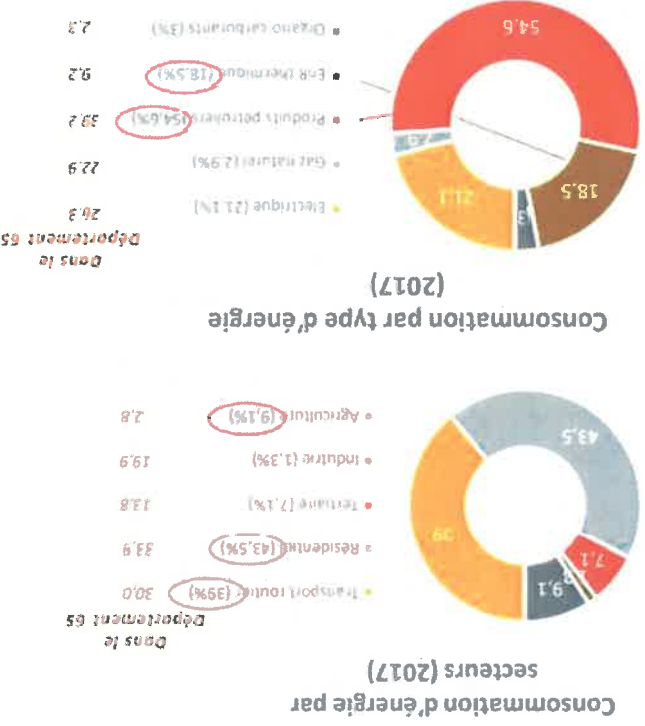
## b) Consommation énergétique

En 2017, la consommation d'énergie sur le territoire du PTR est de 368 881 MWh, ce qui représente 6% du total de la consommation départementale. De 20,3 MWh par habitant, cette consommation est plus faible que la moyenne départementale (26,2 MWh).

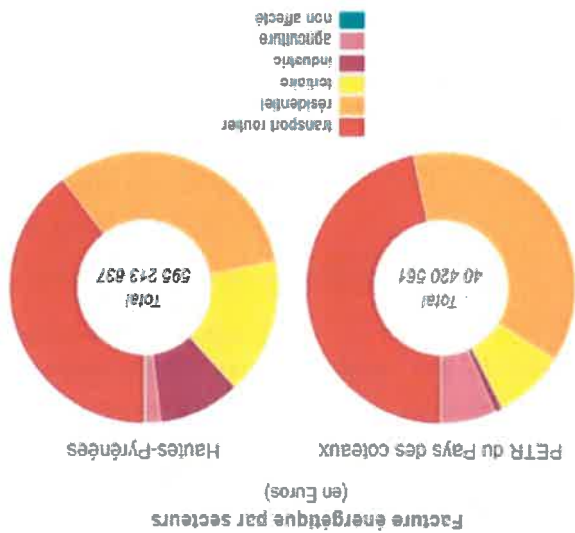
- Résidentiel : 43,5%
- Transport routier : 39%
- Agriculture : 9,1%

Contrairement au secteur agricole, le secteur de l'industrie est peu consommateur en énergie (seulement 1,3%). L'énergie pétrolière occupe plus de la moitié des énergies consommées sur le territoire (54,6%) : une part largement supérieure par rapport au niveau départemental (39,2%). En revanche, le niveau de consommation en gaz naturel est beaucoup plus faible qu'au niveau départemental (2,9% contre 22,9%).

La part des énergies renouvelables thermiques (aussi est plus élevée que dans le département (18,5% contre 9,2%) La part des organo-carburants est légèrement plus élevée dans le PTR que dans le Département. (3% contre 2,3%)

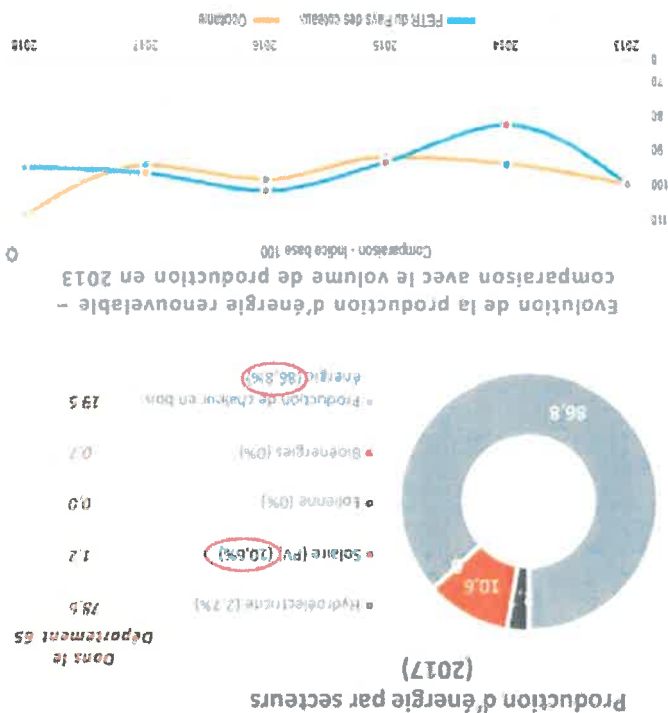


Source : CREO - DREAL - 2017



La facture énergétique par habitant est de 2 225 euros en 2017 sur le territoire du PTR, plus faible qu'à l'échelle départementale (2 605 euros). En 2017, 46,7% de la facture énergétique concerne le transport routier et 37,3% le résidentiel. Selon l'hypothèse de l'IAE « New Policies 2016 », le coût va augmenter à l'horizon 2030 de +3,6% pour le fuel, +2,9% pour le gaz naturel, +5% pour l'électricité, +2,5% pour le bois) et pourrait avoir une conséquence non négligeable sur les dépenses des ménages et des activités. Ce qui implique la nécessité d'intervention volontariste (sobriété, isolation, équipements performants, etc.)

### c) Facture énergétique



La part de la production locale des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2018 est de 20,3% sur le PTR : ce taux est plus faible qu'à l'échelle départementale (33%) mais presque équivalent à la moyenne régionale (22%). Le taux de couverture par les ENR est plus fort pour la production de chaleur que celle d'électricité. La production d'énergie renouvelable est en hausse sur la région Occitanie mais elle stagne sur le territoire du PTR.

- Une part dominante de la production de chaleur en bois énergie (près de 87%)
- Une part faible d'énergie hydroélectrique (2,7%)
- Et une part plus importante d'énergie solaire (10,6%)

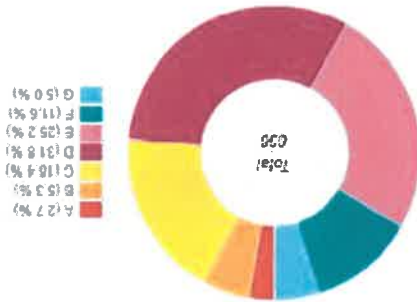
En comparaison du département, le territoire se caractérise par : Le territoire a produit 73 182 MWh d'énergie renouvelable en 2018 qui représente 3% de la production départementale.



### d) Logements énergivores

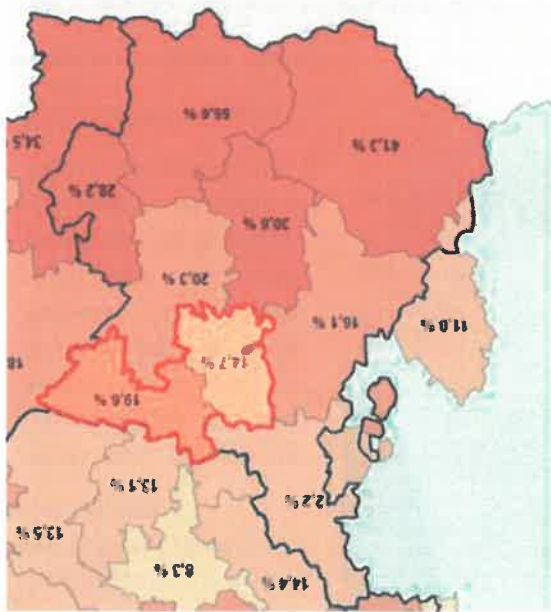
La part des logements énergivores et très énergivores sur le territoire est de 16,7% contre 9,7% dans la région Occitanie. Cette proportion est plus élevée sur la CCPTM (19,6%) que sur la CCVA (14,7%) Cependant, ce chiffre doit être interprété avec prudence puisque la représentativité des logements diagnostiqués est faible (6,5% des logements soit 636 en nombre).

Répartition des logements par étiquette énergétique



Source : ADEME DEP - rebrandement DREAL

Part des logements très énergivores dans la base DPE

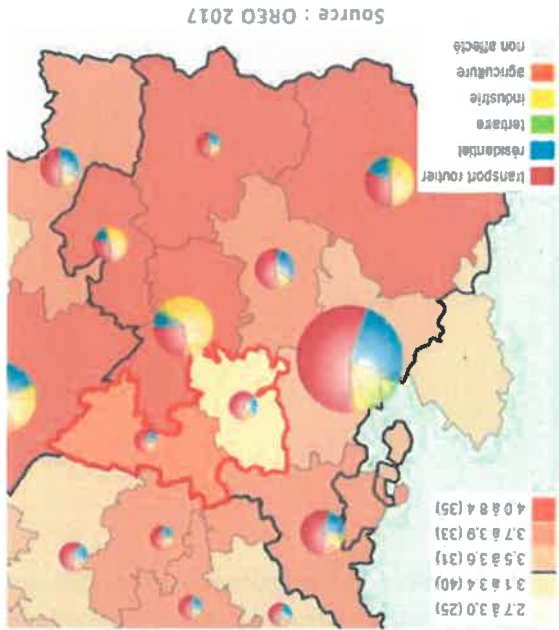


source : ADEME (exploitation DREAL)

### e) Qualité de l'air

Le territoire a émis 60 447 teqCO<sub>2</sub> en 2017, soit 6% du total départemental. Les émissions GES énergétiques par habitant sont de 3,3 teqCO<sub>2</sub> sur le PETR et sont plus faibles qu'à l'échelle départementale (4,3 teqCO<sub>2</sub>/Hbt). Les émissions GES sont en très grande partie dues aux produits pétroliers (80,8%) Le territoire se caractérise également par :  
 • la part importante du secteur du transport routier dans les émissions GES (60,5% sur le PETR contre 46,8% dans le Département 65)  
 • Et une part également importante de l'agriculture (13,8% sur le PETR contre 3,8% sur le département)

Emissions de GES énergétiques par secteur (rond) et émissions de GES énergétiques par habitant (fond)



Source : OREO 2017

## f) Ressources en eau

Gestion et stratégie collective des eaux envisagées via les SAGE dont le périmètre dépend des bassins versants. Le territoire PTR est couvert par deux bassins versants :

- Bassin des Rivières de Gascogne, peu abondant en eau, mais alimenté par la Neste (affluent de la Garonne) artificiellement relié via un canal (bénéficiant de la gestion collective et quantitative d'eau du Système Neste)
  - Bassin de l'Adour amont
- Les principaux enjeux sur ces bassins :

- Baisse des débits d'étiage (conséquences du changements climatique – diminution d'enneigement, sécheresse, diminution d'eau souterraine, etc.)
- Dégradation de la qualité des eaux par des pollutions – l'importance des usages agricoles (notamment l'irrigation)
- Risque d'inondation
- Dégradation du lit et des berges, des milieux aquatiques à préserver

Un fort potentiel de développement d'innovations autour de l'hydroélectricité : une microcentrale hydroélectrique est mise en place au Lac de Puydarrieux et 3 retenues collinaires devraient être au fil de l'eau équipées de cette technologie.



Source : Système Neste - maîtrise l'eau pour tous les usages

## g) Artificialisation des sols

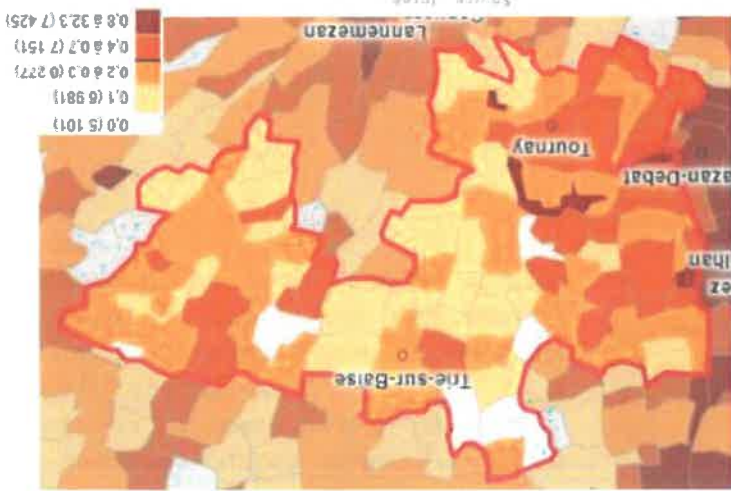
La part des territoires artificialisés en 2018 représente 2,2% du territoire PETR, soit 1302,9 ha.

Le taux d'évolution annuel d'artificialisation entre 2009 et 2019 est de 0,8% sur le territoire contre 1,0% en région, donc légèrement moins fort qu'à la moyenne régionale.

Ce taux est plus élevé sur les Coteaux du Val d'Arros (1,1%) que sur le Pays de Trie et du Magnocac (0,7%).

Entre 2009 et 2019, 0,3% de la surface du territoire PETR est artificialisée, soit 163,5 ha. 81% des sols artificialisés sur la même période sont utilisés pour l'habitat.

Le territoire est en effet marqué par le phénomène d'étalement urbain et



Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019

notamment par l'installation des pavillons, en absence de documents d'urbanisme (pas de politique d'urbanisme commune à l'échelle du PETR, ni des EPCI).

En plus du phénomène de périurbanisation ou d'urbanisation non maîtrisée (notamment à la partie ouest du territoire) ou de mitage (côté Est), les mutations dans le monde agricole (recherche de rentabilité et rendement qui amènent les agriculteurs à privilégier les grandes exploitations plutôt que les cultures diversifiées) ainsi que la déprise agricole (notamment la diminution des élevages) menacent les paysages qui sont pourtant un des atouts et source économique du département.

## h) Paysages et milieux naturels

Le territoire dispose d'une grande richesse en termes de paysage.

Plusieurs initiatives existent à l'échelle du département 65 pour préserver les milieux naturels et agricoles :

- La signature en 2011 de la charte agriculture-urbanisme-territoires
- L'atlas des paysages des Hautes-Pyrénées est réalisé en 2015
- Le classement du lac de Puydarrieux Natura 2000

28,4% du territoire est couvert par les Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2.

Les enjeux également autour de la protection et valorisation des bâtiments traditionnels et patrimoniaux tout en faisant lien avec le savoir-faire artisanal local autour des bâtiments.

## i) Alimentation durable et circuits courts

En 2019, 79 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique sur le PTR. Le programme LEADER soutient le concept d'économie circulaire (impacts énergétiques, création d'emplois, liens sociaux, etc.) et la valorisation des produits et savoir-faire locaux (des productions de qualité à forte valeur ajoutée - artisanat, produits locaux agricoles et agro-alimentaires)



Une majorité des communes du territoire sont gérées par Syndicat Mixte SMECTOM du Plateau de Lannemezan, des Nests et des Coteaux (5 communautés de communes) et en partie par Adour Madiran et SYMAT. La zone de Tourmay a diminué les déchets d'environ 6% entre 2018 et 2019 tandis que la zone de Trie sur Baise a augmenté de 7,1%.

Les déchets sont pris en charge après avoir été transportés en dehors du Département. Ce qui implique les enjeux forts autour de :

- Impacts environnementaux liés au transport (en camion) de ces déchets
- Coûts pour les ménages

Dans ce contexte, la sensibilisation de la population au tri et à la réduction des déchets est primordiale, au-delà de trouver des solutions de traitement des déchets à proximité.

Quelques actions de sensibilisation mises en place par le SMECTOM (sur l'ensemble de territoire d'intervention) :

- En direction des adolescents et adultes (mission locale, etc.)
- En collèges et écoles primaires
- En centres de loisirs
- Journée de l'environnement à Arkema, etc.

## k) Risques naturels

Le Pays des Coteaux est classé à Forts risques naturels liés à l'inondation et au mouvement de terrains.

Le territoire est régulièrement confronté aux risques d'inondations.

83,5% des communes du territoire PTR sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en 2021

La GEMAPI (compétence obligatoire des EPCI depuis 2020) est un outil pour les collectivités de lutter contre les inondations.

La CC CVA a signé cette démarche avec les autres EPIC couvertes par le périmètre Adour-Garonne afin d'intervenir sur les sujets suivants :

- ✿ L'aménagement des bassins versants
- ✿ L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- ✿ La défense contre les inondations
- ✿ La protection et la restauration des zones humides

Le territoire du Pays des Coteaux est doté de nombreuses richesses paysagères et architecturales et offre ainsi un cadre de vie exceptionnel à ses habitants. La biodiversité est encore peu impactée par les activités humaines et sa préservation est un point de vigilance majeur dans le contexte de risques liés aux changements climatiques et de tendance à l'artificialisation des sols.

Parallèlement, les dynamiques démographiques et économiques connaissent un ralentissement sur une grande partie du territoire. Il y a donc un enjeu fort à attirer de nouvelles familles et à (re)dynamiser le tissu économique en s'appuyant sur la proximité avec les bassins d'emploi, favorable à la création d'entreprises dans les secteurs de l'industrie et des métiers l'information communication.

Il y a également un enjeu à maintenir et à rééquilibrer la présence des commerces et des services pour chaque famille, chaque habitant.e, quel que soit son âge et son lieu de vie, puisque accéder aux équipements et aux services dont elle a besoin et de bien vivre sur le Pays des Coteaux. Une attention est à porter plus particulièrement aux personnes âgées pour qui les réponses en matière d'accès aux soins et d'hébergement sont encore trop présentes sur le territoire. Ce rééquilibrage pourrait s'appuyer sur des relais développés à partir des 4 centres-bourgs dont 3 d'entre eux sont engagés dans le programme Petites Villes de demain et ont comme orientations de soutenir le développement économique et touristique et de renforcer les services à la population. La concertation de la population a mis l'accent sur l'attention à porter à la jeunesse.

La nécessaire diversification de l'agriculture traditionnelle, fragilisée par la réforme de la PAC et encore bien présente, représente également un enjeu fort pour le territoire. Une réflexion est en cours pour accompagner la transition de ce secteur en lien avec les enjeux de protection de la biodiversité et de valorisation du patrimoine.

En matière de consommation d'énergie, le territoire est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles et au pétrole en particulier pour le transport routier et le résidentiel. Il y a donc un enjeu à faire évoluer les modes de production et de consommation et à renforcer la capacité de l'ensemble des acteurs du territoire à s'inscrire durablement dans la transition écologique.

**Au regard de ces principaux enjeux, 16 orientations ont été définies dans le cadre des groupes de travail en cohérence avec le projet de territoire pré existant (CC CVA) à partir des 4 piliers du RTE que sont la cohésion sociale, le développement économique et la transition écologique et l'attachement fort au territoire.**

**PRINCIPALES FAIBLESSES**

- Offre d'hébergement pour personnes âgées quasi inexistante
- Offre d'accueil de la petite enfance limitée
- Précision de la population sur la CCM
- Offre limitée en accompagnement social
- Offre en services et commerces de proximité concentrée dans les bourgs centres
- Isolement de la population : faibles réseaux sociaux
- Faible taux de concentration de l'emploi sur le territoire
- Capacité limitée en hébergements touristiques
- Besoins en main d'œuvre non couverts
- Dépendance aux produits pétroliers pour les transports et le résidentiel
- Faible consommation d'énergie électrique
- Gestion des déchets peu mature
- Défaut global d'attractivité
- Peu de dessertes en transport en commun
- Vulnérabilité du foncier bâti
- Valeurs très importantes à certaines énergies



**MATRICE AFOM**

**PRINCIPAUX ATOUTS**

- Favorablement géographique stratégique proche des bassins d'emploi de Tarbes, Lannemezan et Bagères
- Bonne desserte routière
- Dynamisme démographique CCM
- Population jeune et active CVA
- Pouvoir d'achat supérieur à moyenne départementale CVA
- Atouts naturels et richesse du patrimoine local
- Milieu associatif dynamique
- Denée tissu de TPE / PME
- Activités agricoles en forte croissance
- Taux de création d'entreprises élevé en particulier dans l'information communication
- Consommation d'énergie renouvelable théorique
- Ressources naturelles : biomasse, bois, eau

**PRINCIPALES OPPORTUNITÉS**

- De nouvelles possibilités de coopération / mutualisation
- Schéma des services aux Familles (SDF) en cours de finalisation (CCT)
- Département
- 3 bourgs centres bénéficiaires du programme PVD
- Département touristique

**SYNTHESE DU DIAGNOSTIC**

## 1.2. Principaux dispositifs en cours

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action publique locale. Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Castelnaud-Magnoac, Trié-Sur-Baise et Tournay pour la durée de 5 ans (2021-2026).
- Le contrat territorial Occitanie Coteaux-Nestes 2018-2021 en date du 14 juin 2019 signé avec les PETR, le Département et le Conseil régional Occitanie.
- Les contrats Bourg-centre de Castelnaud-Magnoac et Tournay approuvés par la Région, le Département, le PETR, le CAUE, les communes et communautés de communes en décembre 2020 et février 2021.
- Le contrat signé en date du 16 juin 2016 dans le cadre de la programmation des fonds européens GAL COTEAUX-NESTES.
- Le Programme de l'Amélioration Programmée de l'Habitat de 2021-2026 en date du 22 Mars 2021 signé avec le PETR, l'Etat, l'ANAH, la Région Occitanie, le Département des Hautes-Pyrénées et la SACICAP.
- La convention pluriannuelle d'animation pour la mise en application du Document d'Objectif du site Natura 2000 de Puydarrieux signée en date du 06 octobre 2006 avec le PETR (ex. Syndicat Mixte) et la DDAF,
- L'acte d'engagement Marque d'Etat Tourisme et Handicap signé en date du 09 avril 2021 avec le PETR et Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement.
- La convention France Services des Coteaux signée en février 2020 entre le PETR, et l'Etat
- Des réponses à de nombreux appels à projets de l'Etat, de la Région et de l'Europe

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Sur la base du projet de territoire à l'Echelle du Pays des Coteaux, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

## Article 2 – Ambition du territoire du Pays des Coteaux

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire (annexe N°1); elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration de la vision stratégique a été construite sur :

- L'identification des enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- Leur déclinaison en orientations stratégiques et en plan d'actions.

Cette vision a été élaborée en s'appuyant sur l'existant. Elle a été construite et partagée avec une grande partie des acteurs territoriaux - acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, Etat, etc. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté, ainsi qu'à favoriser l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire du Pays des Coteaux est évolutive : elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Parallèlement, le PTR des Coteaux, ses deux intercommunales, ses 103 communes membres et ses principaux partenaires opérationnels se sont pleinement mobilisés dans l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont le projet de territoire 2021-206 constitue le cadre stratégique.

C'est donc au terme d'un premier travail de co-construction avec les 103 communes et un grand nombre d'acteurs engagés que Le Pays des Coteaux a pu formaliser les ambitions partagées en faveur d'un nouveau modèle de développement résilient, alliant transition écologique et cohésion territoriale.

Bien qu'élaboré dans des délais particulièrement contraints, ce projet de territoire concerté se veut être :

- ☛ Un projet profondément collaboratif dont la grande majorité des actions sont l'émanation d'attentes ou propositions nouvelles émanant des élus, organisés autour de 16 orientations fortes sous 4 axes.
- ☛ Un projet répertorié à visée pratique, au travers d'un pilotage politique et technique très opérationnel et transparent,
- ☛ Un projet évolutif qui conduira nécessairement à la redéfinition, la réorientation, l'émergence ou l'abandon de certaines mesures dont il sera pris acte chaque année pour son actualisation permanente.
- ☛ Un projet nécessaire à la relance et fondateur des étapes à venir en matière de contractualisation, en totale compatibilité avec les orientations programmatiques des organismes publics de rang supérieur qui accompagnent les projets du territoire.

Les alliances de territoire permettent ainsi de construire un horizon partagé à partir des enjeux suivants, déclinant la vision stratégique du territoire :

#### ☛ Le cadre de vie, le développement numérique, l'emploi et l'économie moteurs de l'attractivité

Un désir d'installation et un projet d'épanouissement familial au sein d'un territoire connecté

Un accompagnement des jeunes du territoire dans l'emploi

Une recherche de sérénité et de sécurité, de bien être

Une démarche topique (appartenance à un lieu) ou de retour aux sources

Une démarche de vitalisation de l'offre de soins de proximité

Une nouvelle économie de proximité pour le « bien vivre ensemble »

Des perspectives de travail qui donnent un autre sens que le confort et la consommation

L'envie de revoir les commerces de proximité et une communauté de fonctionnements villageois

#### ☛ L'eau, l'agriculture et la forêt à la source du patrimoine écologique

Une reconquête de paysages et de cadre de vie marquant agriculture et nature

Une recherche de nouvelles valeurs liées au rapport à notre environnement

Un besoin de respect et de meilleure gestion des ressources

#### ☛ Les énergies renouvelables et l'eau, valorisées pour répondre aux défis

Des perspectives de production ENR à partir des atouts du territoire

Une recherche de moindre impact sur notre cadre de vie et notre environnement, en réduisant les pollutions

L'envie de travailler ensemble et pour des finalités respectueuses de notre territoire

#### ☛ La mobilité et la proximité complémentaires pour répondre aux besoins

Fonctionner et se déplacer autrement, sans pollution, avec du partage, avec un autre rapport au temps

Rapprocher les services des populations et non plus l'inverse

Recréer une ruralité de partage et d'échanges de proximité

#### ☛ L'attractivité démographique, culturelle et la cohésion sociale alliées pour une nouvelle ruralité



Un nouveau modèle social et sociétal à créer, en concertation et dans l'écoute  
Promouvoir les actions qui ont du sens et participent à cette transition qu'il nous faut assumer

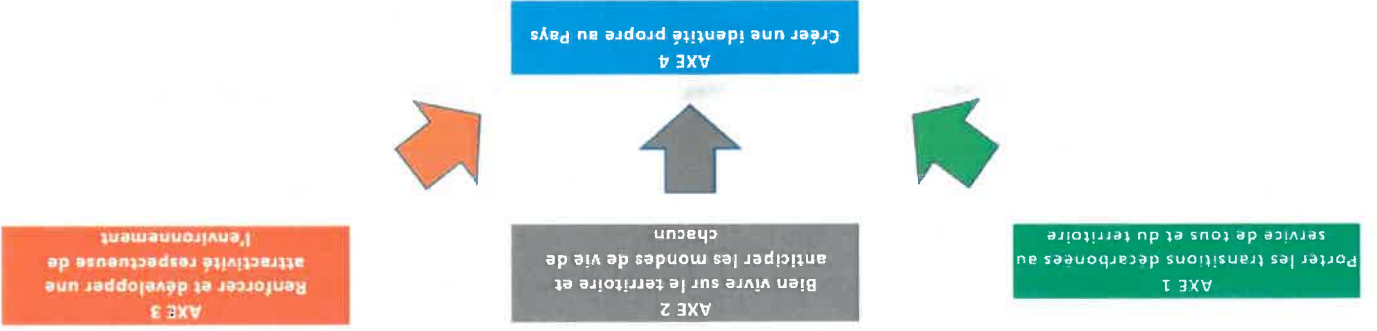
### **Le logement et l'habitat adaptés aux fonctionnements de demain**

Retrouver un lien fort et topique avec son habitat, son logement  
Résoudre les problèmes lourds de surconsommation énergétique  
Proposer des solutions d'habitat adaptées, solidaires

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition  
écologique pour le Pays des Coteaux.  
De premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l'armature du présent contrat.  
Mais aussi, en écoutant ceux qui l'habitent et le pratiquent, le Pays des Coteaux pourra faire émerger la richesse et la  
diversité des fonctionnements qui l'animent.  
**Être des Coteaux, c'est défendre sa qualité de son espace, sa dimension collective et profondément démocratique**  
du débat public sans être indifférent aux autres territoires.

**Ces orientations se déclineront sous quatre grands axes majeurs :**

# Le Pays des Coteaux, Objectif 2030



Tel est le fondement du présent CRTE.

# AXE 1

## Porter les transitions décarbonées au service de tous et du territoire

Dans le contexte actuel du réchauffement climatique et des objectifs fixés par l'accord de Paris (2015), le projet du Pays des Coteaux, souhaite proposer des axes permettant d'avancer concrètement vers la transition écologique et énergétique du territoire.

En effet, le territoire est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles et au pétrole en particulier pour le transport routier et le résidentiel. Il s'avère donc nécessaire qu'il se dote d'une politique ambitieuse de protection de la nature et que celle-ci se traduise par la réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES. Les collectivités doivent donner l'exemple. Le développement de modes de mobilité douce, alternative à la voiture indépendante est une priorité sur un territoire aujourd'hui encore fortement dépendant de l'usage des voitures. Le territoire s'engage également pour favoriser la sobriété énergétique, y compris la rénovation des bâtiments, pour réduire la consommation énergétique principalement due aux secteurs du transport et du résidentiel. Enfin, la transition écologique dépend fortement de l'acceptabilité sociale. La sensibilisation aux enjeux environnementaux est à renforcer pour favoriser les changements culturels et comportementaux aussi bien auprès des résidents permanents que des visiteurs.

Pour aller au-delà des grandes orientations consensuelles (limiter l'étalement urbain, développer les énergies renouvelables, préserver la biodiversité ...), il est aussi proposé d'ancrer les propositions sur les singularités territoriales qui peuvent être appréhendées comme des atouts : les cours d'eau (L'Arros et la Neste), les terres agricoles et les zones forestières sont des éléments à prendre en compte et placer au cœur du projet de territoire.

La décision ambitieuse du Pays est de lancer en parallèle l'élaboration de quatre documents de planification fondamentaux pour la décennie à venir (Création d'un SCOT du Pays des Coteaux valant PCAET, et l'élaboration d'un Schéma de mobilités) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.

Pour répondre à ces différents enjeux, 4 orientations ont été définies et 9 objectifs identifiés

<b>AXE 1: PORTER LES TRANSITIONS DECARBONÉES AU SERVICE DE TOUS ET DU TERRITOIRE</b>	
<p><b>Orientation 1. Promouvoir une exemplarité territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>👉 <b>Objectif 1.1.</b> Encourager la sobriété du domaine public, et s'orienter vers des engagements bas carbone afin de pouvoir ensuite les promouvoir aux individus et entreprises.</li> <li>👉 <b>Objectif 1.2.</b> Soutenir la performance environnementale du domaine public</li> </ul>	<p><b>Orientation 2. Préserver la richesse et la diversité des milieux naturels en veillant à l'équilibre avec les activités économiques et humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>👉 <b>Objectif 2.1</b> Concilier développement des espaces urbanisés, développement des espaces agricoles et préservation des milieux naturels</li> <li>👉 <b>Objectif 2.2</b> Prévenir le risque naturel lié au changement climatique</li> <li>👉 <b>Objectif 2.3</b> Valoriser la biodiversité en veillant aux impératifs de conservation et en leur potentiel de puits carbone</li> </ul>

Notre territoire ayant plusieurs richesses naturelles (bois, eau, soleil), le pays des coteaux accompagnera et initiera le développement des réseaux de chaleur et la production d'énergie par des systèmes photovoltaïques ou d'hydro-électricité.

<p><b>Orientation 3. Réduire la facture énergétique publique et privée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ <b>Objectif 3.1</b> Anticiper les changements de mode de vie notamment via la mobilité</li> <li>☛ <b>Objectif 3.2</b> Produire de l'énergie verte tout en veillant à l'acceptabilité sociale</li> <li>☛ <b>Objectif 3.3</b> Réduire les déchets</li> </ul>
<p><b>Orientation 4. Agir pour une agriculture dans un contexte de changement climatique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ <b>Objectif 4.1</b> Accompagner le renouvellement du secteur agricole vers une agriculture durable et résiliente</li> </ul>

# AXE 2

## Bien vivre sur le territoire et anticiper les modes de vie de chacun

La cohésion territoriale et sociale est un enjeu transversal qui doit irriguer l'ensemble des politiques du Pays des Coteaux. Chaque habitant, quel que soit son lieu de résidence, son âge ou sa situation professionnelle comme personnelle doit pouvoir avoir accès aux équipements, services, dispositifs existants.

Cette ambition nécessite aussi de réfléchir et d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables (personnes âgées, familles monoparentales, personnes en situation de précarité, personnes handicapées ...), afin de construire des politiques publiques le plus inclusives possible, sur un territoire contrasté.

Le phénomène de vieillissement de la population, qui se manifeste sur l'ensemble du territoire national, est également bien visible sur Le Pays des Coteaux.

Les populations de 60 à 74 ans sont en forte progression, ce qui pose la question de l'accompagnement des personnes âgées en zones moins urbanisées, plus éloignées des services.

Le diagnostic souligne plus particulièrement les disparités territoriales en matière de dynamique démographique et d'attractivité. L'accessibilité aux services nécessaires et aux équipements reste très inégale en fonction de la proximité avec les pôles d'attractivité extérieurs au territoire et les bourgs-centres.

Il y a un enjeu à maintenir et à rééquilibrer la présence des commerces et des services pour que chaque famille, chaque habitant.e, quel que soit son âge et son lieu de vie, puisse accéder aux équipements et aux services dont elle a besoin et de bien vivre sur le Pays des Coteaux.

Une attention est à porter plus particulièrement aux deux extrêmes des âges de la vie : la petite enfance, d'un côté, pour qui l'offre d'accueil est insuffisante et les personnes âgées, de l'autre, pour qui les réponses en matière d'accès aux soins et à un hébergement adapté à leurs besoins sont très peu présentes sur le territoire.

Ce bien vivre dans le Pays des Coteaux, se traduit également par le soutien à la réalisation d'infrastructures structurantes notamment dans le domaine du Très Haut Débit mais également à des équipements structurants sportifs et patrimoniaux contribuant à l'attractivité territoriale.

En effet, le Pays des Coteaux porte une attention très forte sur ses offres culturelle, sportive et de loisirs diversifiées permettant une vie sociale et associative riche.

Il s'agit de répondre à plusieurs enjeux :

- ☛ Des enjeux de requalification des composantes du complexe : concilier, développer et mettre en synergie les usages, les équipements et les espaces publics ;
- ☛ Des enjeux d'insertion urbaine : un complexe au cœur du projet urbain ;
- ☛ Des enjeux de notoriété et de vie quotidienne : un complexe sportif, lieu de vie quotidienne (accueil des sections sportives des établissements scolaires du territoire et alentours) et pratique (amateur)

En effet, la France accueillera en 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été.

Afin de vivre et faire vivre l'aventure des Jeux partout en France, des dispositifs ont été imaginés à l'échelle nationale : la labellisation « Terre de Jeux » et la labellisation « Centre de préparation aux Jeux » accompagnée par l'association « Sport et Citoyenneté » et le Plan « 5000 terrains de sports d'ici 2024 » accompagné par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, la part des jeunes non insérés (NEET) est de 15,5% sur le PTR en 2018.

Face à ce niveau, l'engagement du territoire est essentiel tant pour accompagner les parcours des jeunes (formation, mobilité, logement) mais aussi pour favoriser l'inclusion de ceux qui sont le plus éloigné de l'emploi à travers l'action de la Mission Locale.

Le Pays des Coteaux devra faciliter le parcours d'accès à l'emploi sur le territoire (pour éviter que les jeunes s'installent en dehors de celui-ci pour leur premier emploi).

L'ambition du territoire doit donc porter sur un accompagnement de proximité permettant à toute personne rencontrant des difficultés de retrouver un emploi de manière autonome et durable, sans que ses freins périphériques à l'emploi (santé, logement, famille...) ne constituent un obstacle direct à son accès et/ou retour sur le marché du travail.

Il conviendra de renforcer les coopérations et la cohérence avec d'autres actions et dispositifs d'accompagnement et de mise en emploi existants (Mission locale, Agence Pole emploi...) et indispensables, de renforcer d'une part les coordinations et les synergies et, d'autre part, d'améliorer la lisibilité des dispositifs d'emploi et d'insertion.

Celle-ci passe par une garantie d'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, espaces publics, numérique, santé...) sur l'ensemble du territoire, et ce pour tous les habitants.

La cohésion territoriale ne saurait en effet s'entendre sans cohésion sociale : prendre en compte des besoins des différentes populations et prendre soin des plus fragiles est un impératif.

La cohésion territoriale et sociale est une affaire de maillage et de liens, mais aussi de mise en commun et de coordination des ressources et des initiatives, conditions nécessaires pour mener une action publique efficace à l'échelle intercommunale, en lien étroit avec les communes. Elle est aussi un moyen de développer un sentiment d'appartenance au territoire, des valeurs de solidarité et de vivre-ensemble.

Pour répondre à ces différents enjeux, 6 orientations ont été définies et 14 objectifs identifiés

AXE 2: BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE ET ANTICIPER LES MODES DE VIE DE DEMAIN	
<p>Orientation 5. Atteindre la fracture du numérique et en favoriser l'accès</p> <p>☛ <u>Objectif 5.1.</u> Elaborer un plan territorial pour lutter contre l'exclusion numérique notamment des aînés et des personnes qui se trouvent exclues sans aide.</p>	<p>Orientation 6. Garantir l'équité territoriale en matière d'accès aux soins, aux services et aux loisirs</p> <p>☛ <u>Objectif 6.1.</u> Obtenir une présence soignante et médicale accrue sur le territoire</p> <p>☛ <u>Objectif 6.2.</u> Développer l'offre en matière d'accueil de la petite enfance</p> <p>☛ <u>Objectif 6.3.</u> Développer une offre de services adaptée aux besoins des personnes âgées</p>
<p>Orientation 7. Mailer le territoire de services de première nécessité, complets par des services limitant le besoin au juste nécessaire pour des déplacements vers les centres urbains,</p> <p>☛ <u>Objectif 7.1.</u> Structurer l'action territoriale à partir de la mutualisation des services existants ou à développer</p> <p>☛ <u>Objectif 7.2.</u> Redynamiser les EFS existants et faire en sorte que les nouveaux espaces et antennes, prochainement mis en service, trouvent d'emblée leur public</p>	<p>Orientation 8. Anticiper les inévitables mutations de mobilité sur le territoire</p> <p>☛ <u>Objectif 8.1.</u> Améliorer l'offre de déplacements multimodaux</p> <p>☛ <u>Objectif 8.2.</u> Développer les mobilités douces</p> <p>☛ <u>Objectif 8.3.</u> Anticiper les changements de mode de vie notamment via la mobilité</p>

<p>☛ <u>Objectif 9.1</u> Créer des lieux d'écoutes</p> <p>☛ <u>Objectif 9.2</u> Associer la jeunesse aux décisions qui les concernent</p>	<p>Orientation 9. Écouter prendre en compte les attentes et besoins de la jeunesse.</p>
<p>☛ <u>Objectif 10.1</u> Conforter le rôle des associations et soutenir l'engagement associatif</p> <p>☛ <u>Objectif 10.2</u> Structurer des espaces d'expression et de concertation permanents</p> <p>☛ <u>Objectif 10.3</u> Promouvoir les solidarités entre générations</p>	<p>Orientation 10. Accompagner le développement des solidarités.</p>

# AXE 3

## Renforcer et développer une attractivité respectueuse de l'environnement

L'emploi agricole représente une part relativement importante de l'emploi sur le territoire mais il a été fragilisé par la réforme de la PAC.

Une réflexion est en cours pour accompagner la transition de ce secteur en lien avec les enjeux de changement climatique, de protection de la biodiversité et de valorisation du patrimoine.

Situé au sein du département des Hautes-Pyrénées qui draine de nombreux touristes, le territoire pourrait capter une partie de ces flux, ce qui implique également l'organisation de la mobilité touristique entre les différents EPCI.

La proximité avec les pôles d'attractivité du département doit être reconsidérée comme un levier à la création d'emplois dans les secteurs en développement que sont l'industrie et des métiers l'information communication.

### Volet Agriculture :

L'agriculture est une activité historique et d'avenir pour le territoire. Elle allie la préservation du cadre de vie et le maintien de la vitalité de l'espace rural. Le Pays des Coteaux vise à réaffirmer l'importance de cette activité en accompagnant les mutations agricoles et en créant les conditions d'une agriculture en lien avec les besoins des populations et l'économie locale dans un objectif de développement de la valeur ajoutée sur le territoire.

A ce titre, le Pays des Coteaux souhaite porter des objectifs assurant la pérennité de l'activité, répondre aux enjeux de diversification des exploitations, et inscrire ces objectifs dans une démarche de développement durable en valorisant les productions locales (production et transformation)

Le projet est de poursuivre cette croissance mais également de travailler sur l'existant, la pertinence des localisations et la qualité de l'offre commerciale eu égard aux nouveaux besoins.

Les centres-bourgs sont les localisations préférentielles attendues pour les nouveaux commerces afin de contribuer à renforcer et pérenniser la qualité de vie et l'animation des lieux de centralité.

Le projet est attentif à l'évolution des modes de consommation et de vente qui ont un impact important sur les besoins en matière d'urbanisme commercial.

### Volet Tourisme :

- Développement du tourisme de proximité pour profiter pleinement de la présence des offres touristiques des territoires voisins : la nécessité de la professionnalisation des acteurs déjà engagés (voire le réseautage /coordination d'acteurs)
- Développement du tourisme centré sur les spécialités du territoire (agroalimentaire, produits locaux, etc.)
- Augmentation de la capacité d'hébergements touristiques sur le territoire (en 2021, on compte 34 chambres d'hôtel, 207 emplacements pour le camping selon l'observatoire des territoires)
- Développement de mobilité touristique valorisant le paysage et respectueuse à l'environnement Le tourisme est un vecteur de croissance fondé sur l'histoire, le patrimoine et les qualités paysagères et écologiques des milieux. Il est contributeur de la création de richesse, d'emplois non délocalisables et d'attractivité.

A ce titre, il apparaît comme un potentiel économique à développer au bénéfice de tous, habitants et visiteurs, et dans le respect de la pluralité de l'offre (nature, culture et patrimoine, loisirs).

L'eau, la qualité des paysages, la diversité des patrimoines sont autant d'atouts que le Pays des Coteaux doit affirmer en mettant en place une politique et une offre touristique au service de tous.

## Volet Economique :

Il s'agit d'accompagner les entreprises tout au long du processus de développement ou d'installation sur le territoire :

- ☞ Evaluation des besoins,
- ☞ Propositions de terrains en ZA ou de bâtiments
- ☞ Vente du terrain en ZA,
- ☞ Location de bâtiments (atelier relais ou mise en relation avec des propriétaires privés, intégration dans les réseaux économiques locaux ...)

Il conviendra de définir des zones spécifiques en capacité d'accueil de nouvelles activités en relation avec les objectifs d'artificialisation des sols, de régénération urbaine, de l'immobilier vacant, en tenant compte des compatibilités de cohabitations des typologies de production et leurs risques éventuels.

Ce qui est déjà engagé :

- ☞ Des Zones d'Artisanales ont été créés avec des lots à commercialiser :
  - ☒ sur le territoire de la 3CVA : la zone Artisanale du Rensou et celle de la Chaudronnerie sur Tournay, la Zone Artisanale de Pouystruc
  - ☒ sur le territoire de la CCPTM : la zone Artisanale de Lanne-Trie et la zone artisanale de Castelnau-Magnoac

Nous avons le souhait d'accompagner le développement économique autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche correspondant aux spécificités du territoire et répondant aux nouveaux enjeux écologiques et technologiques : filière hydrogène, production d'énergie/stockage, économie circulaire et du réemploi...

Au-delà des filières historiques, le territoire recèle d'atouts et de compétences économiques qui doivent permettre de renforcer et favoriser les chaînes de valeur au service de la Transition Ecologique et des circuits économiques de proximité.

En s'appuyant sur ses filières d'excellence, le territoire possède des atouts qui pourraient l'amener à devenir, par le potentiel qu'il recèle, un territoire d'expérimentation et d'innovation pour agir sur :

- ☞ Le déploiement d'une politique d'attractivité volontariste et ciblée visant à compléter ses chaînes de valeur ;
- ☞ Le développement des compétences stratégiques en lien avec ses pôles d'excellence au travers d'un schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ;
- ☞ L'accompagnement des mutations des entreprises leur permettant de relever les défis technologiques, environnementaux, économiques et sociaux auxquelles elles ont à faire face ;
- ☞ Le Pays des Coteaux a aussi vocation à devenir un territoire du « consommateur local » pour accélérer le développement de circuits courts de production et de consommation dans une logique de performance environnementale et de souveraineté économique.
- ☞ Des pratiques d'achat responsable du secteur privé et public ;

## Volet Ordures ménagères :

La Loi de la Transition énergétique pour la croissance verte de 2015, puis la Loi AGEC de février 2020, introduisent à partir du 01 janvier 2024, l'interdiction de déposer nos biodéchets en mélange dans les bacs noirs, afin de diminuer le volume d'ordures ménagères, et de permettre un recyclage de ces matières organiques valorisables.



Une stratégie de fond est nécessaire, afin de favoriser l'émergence massive de nouveaux comportements d'achat, dont le marqueur est la réduction des déchets comme :

- ☛ favoriser l'installation de - recycleries,
- ☛ promouvoir des produits et des modes de vente pauvres en déchets,
- ☛ apprendre à fabriquer ou réparer certains objets ou produits courants.

Ainsi, le Pays des Coteaux souhaite accompagner la prévention et la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire et sobre en ressources, en soutenant les projets exemplaires et en mobilisant l'ensemble des politiques sectorielles pour :

- ☛ Encourager un retour au sol de la matière organique afin de répondre aux besoins du monde agricole ;
- ☛ Promouvoir une utilisation efficace des ressources du territoire ;
- ☛ Mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux en faveur de l'économie circulaire pour une meilleure compétitivité et attractivité du territoire ;
- ☛ Développer l'économie en faveur de l'innovation organisationnelle (économie sociale et solidaire) ou technologique (nouvelles filières) ;
- ☛ Mutualiser des équipements structurants (tri/traitement) des opérateurs publics et privés pour une gestion équilibrée à l'échelle du territoire ;
- ☛ Limiter le transport des OMI vers les centres de traitements éloignés (polluants et coûteux).

Pour répondre à ces différents enjeux, 3 orientations ont été définies et 8 objectifs identifiés

<b>AXE 3: RENFORCER ET DEVELOPPER UNE ATTRACTIVITE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Objectif 11.1. Encourager une consommation plus sobre, locale, et privilégier les circuits courts.</li> <li>☛ Objectif 11.2. Dynamiser la demande sur les produits locaux à haute valeur ajoutée</li> <li>☛ Objectif 11.3. Soutenir la diversification des activités agricoles et explorer de nouvelles sources économiques</li> </ul>	<p>Orientation 11. Accompagner les mutations du monde agricole pour une meilleure rémunération et au bénéfice</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Objectif 12.1 Faciliter les passerelles entre les milieux d'éducation, de formation et les entreprises</li> <li>☛ Objectif 12.2 Communiquer les formations et les possibilités d'embauches existantes sur le territoire</li> </ul>	<p>Orientation 12. Faire rencontrer la demande et l'offre d'emplois sur le territoire</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Objectif 13.1 Identifier et développer les filières économiques spécifiques au territoire</li> <li>☛ Objectif 13.3 Développer le tourisme vert en valorisant le patrimoine naturel et culturel</li> <li>☛ Objectif 13.4 Renforcer l'attractivité des bourgs-centres et petites communes</li> </ul>	<p>Orientation 13. Promouvoir l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les ressources existantes</p>

# AXE 4 CRIER UNE IDENTIT PROPRE AU PAYS DES COTEAUX

Le regroupement des cantons de notre territoire, nous a conduit à crer une identit commune, et de travailler ensemble pour construire cette identit.

Cette phase d'identification s'avre indispensable pour se caractriser en tant que structure, pour se dmarquer par rapport à nos territoires voisins et tre reconnue.

Au-delà de la communication institutionnelle, il s'agit d'initier un sentiment d'appartenance et de reconnaissance du Pays des Coteaux pour l'ensemble des habitants.

Communiquer d'une voix sur l'ensemble du Territoire est ncessaire pour assurer à celui-ci la visibilit et la crdibilit en tant que territoire à enjeux.

La stratgie de communication devra valoriser notre identit, notre communication institutionnelle doit ainsi se structurer.

Pour autant, le PTR des Coteaux devra crer une solidarit avec les Communes de Communes, ses 103 communes, afin de crer un Schma de Cohrence Territoriale qui devra traduire et veiller à un juste quilibre entre les petites et les grandes communes au sein de l'ensemble de notre territoire.

Cette organisation passera aussi par une adaptation de notre conomie avec de nouveaux outils et notamment une rvolution numrique indispensable.

Enfin, le dernier point identifi dans cet axe est d'affirmer notre volont de faire du Pays des Coteaux une destination touristique, avec le dveloppement d'un tourisme social et solidaire qui passera avant tout par une mise en valeur de notre potentiel.

Cette force de centralit est un enjeu fort du rayonnement du Territoire. Cette identit est la trame et le fond de la cohrence de notre attractivit. Ce sont les marqueurs, atouts, particularits du territoire qui façonneront son identit et ses valeurs. Cette identit permettra d'tre reconnue des usagers, des partenaires et de s'adresser à tous.

Pour se faire, chaque EPCI devra designer des élus en charge de reprsenter leur intercommunalit. Une instance de concertation du pays devra se mobiliser sur toutes les thmatiques et au fur et à mesure des besoins exprimés par le territoire.

Pour rpondre à ces diffrents enjeux, 3 orientations ont tre dfinies et 4 objectifs identifiés

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives (orientations), jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffres dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité

- Orientation 1** : Promouvoir une exemplarité territoriale
- Orientation 2** : Préserver la richesse et la diversité des milieux naturels en veillant à l'équilibre avec les activités économiques et humaines
- Orientation 3** : Réduire l'impact environnemental en matière énergétique, déchets...
- Orientation 4** : Agir pour une agriculture dans un contexte de changement climatique
- Orientation 5** : Atténuer la fracture du numérique et en favoriser l'accès
- Orientation 6** : Garantir l'équité territoriale en matière d'accès aux soins, aux services et aux loisirs
- Orientation 7** : Mailier le territoire de services de première nécessité, complétés par des services limitant le besoin au juste nécessaire pour des déplacements vers les centres urbains
- Orientation 8** : Anticiper les inévitables mutations de mobilité sur le territoire
- Orientation 9** : Ecouter prendre en compte les attentes et besoins de la jeunesse
- Orientation 10** : Accompagner le développement des solidarités
- Orientation 11** : Accompagner les mutations du monde agricole pour une meilleure rémunération et au bénéfice des habitants
- Orientation 12** : Faire rencontrer la demande et l'offre d'emplois sur le territoire
- Orientation 13** : Promouvoir l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les ressources existantes
- Orientation 14** : Construire une stratégie en matière de « marketing » territorial
- Orientation 15** : Faciliter la mise en œuvre de projets fédérateurs pour les acteurs du territoire
- Orientation 16** : Consolider les moyens d'animation du PTR pour faire vivre cette identité

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du X :

## Article 3 – Les orientations stratégiques

AXE 4: CREER UNE IDENTITE PROPRE AU PAYS DES COTEAUX	
<p><b>Orientation 14</b> Construire une stratégie en matière de « marketing » territorial</p> <p><b>Objectif 14.1.</b> Promouvoir le patrimoine local à travers la reconnaissance d'une marque propre au Pays des Coteaux</p>	<p><b>Orientation 15.</b> Faciliter la mise en œuvre de projets fédérateurs pour les acteurs du territoire</p>
<p><b>Orientation 16.</b> Consolider les moyens d'animation du PTR pour faire vivre cette identité</p> <p><b>Objectif 16.1</b> Développer une synergie entre les techniciens du PTR et des EPCI</p> <p><b>Objectif 16.2</b> Mieux faire connaître le territoire et ses activités et mettre en place une communication sur les actions communautaires</p>	<p><b>Orientation 15.1</b> Création d'un label de Pays et le mettre en avant sur les marchés de producteurs</p>

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

#### Les programmes territorialisés de l'ANCT :

- Le programme Petites Villes de Demain engagé sur la commune de Castelnaud-Magnoac, Tournay et Trie-Sur-Baise

#### Les contrats de l'Etat transversaux :

- Le contrat de ruralité arrivé à terme au 31 décembre 2020,

#### Les contrats et conventions passés entre le Pays des Coteaux et les agences et établissements de l'Etat:

- Le contrat signé en date du 16 juin 2016 dans le cadre de la programmation des fonds européens GAL COTEAUX-NESTES.
- Le Programme de l'Amélioration Programmée de l'Habitat de 2021-2026 en date du 22 Mars 2021 signé avec le PETR, l'Etat, la Région Occitanie, Le Département des Hautes-Pyrénées et la SACICAP.
- La convention pluriannuelle d'animation pour la mise en application du Document d'Objectif du site Natura 2000 de Puydarrieux signée en date du 06 octobre 2006 avec le PETR (ex. Syndicat Mixte) et la DDAF,
- L'acte d'engagement Marque d'Etat Tourisme et Handicap signé en date du 09 avril 2021 avec le PETR et Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement.
- La convention France Services des Coteaux signée en février 2020 entre le PETR, et l'Etat

#### Les contrats de Régionaux :

- Le contrat territorial Occitanie Coteaux-Nestes 2018-2021 en date du 14 juin 2019 signé avec les PETR, le Département et le Conseil régional Occitanie.
- Les contrats Bourg-centre de Castelnaud-Magnoac et Tournay approuvés par la Région, le Département, le PETR, le CAUE, les communes et communautés de communes en décembre 2020 et février 2021.

Les politiques contractuelles et programmes territoriaux se sont multipliés ces dernières années entre l'Etat et les collectivités, et entre les différents niveaux de collectivités.

L'année 2022 préfigure le lancement de nouvelles contractualisations territoriales, outre le CRTÉ, menées par la région Occitanie et le département des Hautes-Pyrénées. Elles viendront une nouvelle fois en accompagnement de la mise en oeuvre du Projet de territoire du Pays des Coteaux. Plusieurs grands enjeux, principes, calendrier et modalités d'intervention guident ces nouvelles dynamiques contractuelles.

En premier lieu, l'actuel Contrat Territorial Occitanie (CTO) avec la Région va prochainement évoluer en 2022 et territorialisera le Pays des Coteaux avec notamment le nouveaux programmes européens 2021-2027 pilotés par la Région Occitanie sont, par ailleurs, spécifiquement dédiés à l'accompagnement des territoires.

Des conventions et contrats pourront élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTÉ, et être intégrés progressivement dans le CRTÉ. Cette intégration entraînera la mutualisation de la gouvernance, tout en

conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiendront seront repris dans la maquette globale.

#### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont spécifiées dans l'annexe N°3 « Maquette programmatique et financière ». Ce document mentionne à un temps précis :

- L'axe stratégique auquel contribue le projet
- l'objectif concerné
- la localisation
- Le maître d'ouvrage
- Le nom du projet
- le calendrier prévisionnel
- le coût prévisionnel s'il y a lieu.

Cet outil de prévision permet ainsi aux différents maîtres d'ouvrage d'anticiper et de planifier leurs projets, quel que soit leur degré de maturité, et ce sur la durée du mandat (et donc sur la durée du CRTE). Il permet également à l'Etat de connaître les intentions des maîtres d'ouvrage et de préparer en amont la recherche des dispositifs d'Etat les mieux adaptés.

Il permet enfin aux différents maîtres d'ouvrage de connaître réciproquement leurs projets, de s'inspirer, voire de créer les conditions de coopération sur des projets similaires.

La maquette évoluera au fil des années, tandis que certains projets seront abandonnés, recalibrés ou que de nouveaux apparaîtront.

Les opérations envisagées dans la maquette programmatique feront ensuite l'objet de « fiche-action » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Le modèle type de fiche-action figure en annexe 4 du présent CRTE et constitue le support privilégié à renseigner par chaque maître d'ouvrage.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements mentionnés dans chaque fiche-action précisent :

- la maîtrise d'ouvrage du projet et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description du projet, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du projet;
- les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public, ainsi que les financements sollicités
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'actions, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires au projet pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions

accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des

autorisations nécessaires au projet

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle en annexe 3).

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs, du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par le COPIL.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Par ailleurs, les contrats mentionnés à l'article 4.1 sont coordonnés dès la signature du CRTE.

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire du Pays des Coteaux se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement chacun de ses territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs de l'Etat (l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de

préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Etudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTe ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financiers et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les signataires rappellent leurs engagements inscrits dans la convention d'initialisation du CRTe signée par le préfet le 02 Août 2021 pour assurer le co-financement :

- d'une mission d'assistance à l'élaboration du CRTe sur la concertation, le recensement des projets et l'élaboration de la maquette financière, pour laquelle une aide de 15 000 euros est attribuée (crédits FNADT),
- d'un accompagnement méthodologique et financier de l'ADEME

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, s'engage à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur) au bénéfice de l'intercommunalité.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Le CRTe est conçu comme un contrat évolutif, tant dans ses actions que dans les partenaires mobilisés. Il est convenu que les partenaires qui souhaitent accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en oeuvre du projet de territoire du Pays des Coteaux formaliseront leur engagement dans une fiche telle que proposée dans l'annexe 3 du CRTe « Contributions des partenaires et des établissements publics et des opérateurs ».

Les partenaires du CRTe s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financements qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention. Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financements des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indiqués, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays des Coteaux assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le Pays des Coteaux s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTÉ et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat ainsi que son évaluation.

Il sera assisté le cas échéant d'animateurs de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes ...).

Le Pays des Coteaux s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations ... ) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTÉ est organisé localement au moment jugé opportun par le Pays des Coteaux, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTÉ, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTÉ et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le PTR du Pays Coteaux n'étant pas doté suffisamment en capacité d'ingénierie, demande un co-financement sur un poste de chef de projet assuré par l'Etat.

Le Pays des Coteaux, signataire, s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTÉ, ainsi qu'à son évaluation.

Le Pays des Coteaux signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTÉ, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTÉ, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTÉ.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient



présentées dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### 6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Les interventions de l'Agence de l'eau Adour Garonne feront l'objet d'une déclinaison dans les fiches actions au même titre les autres outils pré existant (PVD, ...)

#### 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

#### a) L'implication citoyenne

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

La volonté du Pays des Coteaux et de l'Etat est de laisser toute sa place à la participation citoyenne qui est un élément essentiel à prendre en compte dans la gouvernance, les citoyens étant source de compétences et force de proposition. Il apparaît également nécessaire de les associer pour emporter leur adhésion et leur soutien aux politiques intercommunales et aux politiques publiques de manière plus générale.

Un travail est également en cours sur le projet de plateforme citoyenne sur le site internet du PETR des Coteaux. Cette évolution contribuera à la mobilisation citoyenne sur le C RTE.

#### b) Les acteurs socio-économiques

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France Relance;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions spécifiques avant la signature du C RTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

La maquette financière sera actualisée chaque année, sur la base des fiches-actions d'important renseignées par les maîtres d'ouvrage sollicitant un financement sur un projet devenu mature. (Cf Annexe 3, tableau simplifié faisant apparaître tous les cofinancements sollicités)

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée,

## Article 7 – Gouvernance du C RTE

Le Préfet, délégué territorial de l'ANCT et le Président du PETR des Coteaux mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du C RTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT).

Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des C RTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les autres dispositifs existants, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du PETR des Coteaux.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires du Pays des Coteaux, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du C RTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

- Il siègera au moins une fois par an pour :
- Valider l'évaluation annuelle du CRTe soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTe ;
  - Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
  - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTe en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
  - Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays des Coteaux. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTe et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (CSPPAT) de la Préfecture,
- de la direction de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture,
- de la direction départementale des territoires,
- de l'ADEME,
- des élus en charge de la cohésion territoriale du Pays des Coteaux,
- et de tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTe ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTe s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTe, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTe financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTF

Un tableau de bord de suivi du CRTF est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTF pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTF, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTF.

Par ailleurs, il est convenu d'une revoyure en 2022 dès l'achèvement de la démarche du projet de territoire du Pays des Coteaux. Le CRTF sera alors actualisé sur la base d'un bilan à mi-parcours et intégrera la nouvelle stratégie.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTF.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTF

Les résultats du CRTF seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action. Les indicateurs de suivi y seront également précisés.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTF.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTF

L'entrée en vigueur du CRTF est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTF

Le CRTF est évolutif. Le corps du CRTF et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTF et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.




D'un commun accord entre les parties signataires du CRTÉ et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### Article 12 - Résiliation du CRTÉ

### Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Tarbes, le 14 Décembre 2021

<p>Le Préfet des Hautes-Pyrénées</p>  <p>Rodrigue FURCY</p>	<p>PETR DES COTEAUX Maire Place de la Mairie 65230 CASTELNAU-MAGNOAC</p> <p>Le Président du PETR des Coteaux</p>  <p>Bernard VERDIER</p>	<p>Le Directeur Général d'Adour Eau Garonne</p> <p>Pour délégation</p>  <p>Guillaume CHOISY</p>
--	--	---

## ANNEXES

Annexe 1 : Axe projet de territoire

Annexe 2 : Fiches descriptives (orientations)

Annexe 3 : Projet Maquette programmation et Financière

Annexe 4 : Projet Fiche Action vierge

Annexe 5 : Etat des Lieux Ecologique et Indicateurs du Pays des Coteaux